



Tarifs 2020 - 2021

Centre de Plobsheim

Tarif 1 > 1 500

	Formule annualisée	A l'unité
Périscolaire midi	155,4	13,4
Périscolaire soir	105,3	9,1
Périscolaire journée	221,6	19,1
Périscolaire midi (contrat 1 jour)	40,4	
Périscolaire midi (contrat 2 jours)	78,8	
Périscolaire midi (contrat 3 jours)	116,1	
Périscolaire soir (contrat 1 jour)	27,3	
Périscolaire soir (contrat 2 jours)	53,4	
Périscolaire soir (contrat 3 jours)	78,7	
Périscolaire journée (contrat 1 jour)	57,5	
Périscolaire journée (contrat 2 jours)	112,4	
Périscolaire journée (contrat 3 jours)	165,6	
Péri midi et Merc matin+repas (contrat 2 jours)	75,6	
Péri midi et Merc matin+repas (contrat 3 jours)	112,8	
Péri midi et Merc matin+repas (contrat 4 jours)	148,2	
Périsco et mercredis journée (contrat 2 jours)	110,9	
Périsco et mercredis journée (contrat 3 jours)	163,8	
Périsco et mercredis journée (contrat 4 jours)	214,4	
Mercredi journée 08h00 - 18h30	56,3	18,2
Mercredi matin + repas 08h00 - 14h00	34,9	12,0
Semaine (périsco + mercredi)	244,2	
Vacances (1 journée)		18,2
Vacances (3 journées)		52,3
Vacances (4 journées)		68,3
Vacances (5 journées)		81,7
Tarif annuel complet (hors été)	272,9	

1000 < Tarif 2 < 1 500

	Formule annualisée	A l'unité
	146,6	12,6
	99,3	8,6
	209,0	18,0
	38,1	
	74,4	
	109,6	
	25,8	
	50,4	
	74,2	
	54,3	
	106,0	
	156,2	
	71,3	
	106,4	
	139,8	
	104,6	
	154,6	
	202,2	
	53,1	17,1
	32,9	11,3
	230,4	
		17,1
		49,4
		64,4
		77,1
	257,5	

700 < Tarif 3 < 1 000

	Formule annualisée	A l'unité
	139,3	12,0
	94,4	8,1
	198,6	17,1
	36,2	
	70,7	
	104,1	
	24,5	
	47,9	
	70,5	
	51,6	
	100,7	
	148,4	
	67,7	
	101,1	
	132,8	
	99,4	
	146,8	
	192,1	
	50,4	16,3
	31,2	10,8
	218,9	
		16,3
		46,9
		61,2
		73,3
	244,6	

500 < Tarif 4 < 700

	Formule annualisée	A l'unité
Périscolaire midi	129,0	11,1
Périscolaire soir	87,4	7,5
Périscolaire journée	184,0	15,9
Périscolaire midi (contrat 1 jour)	33,5	
Périscolaire midi (contrat 2 jours)	65,4	
Périscolaire midi (contrat 3 jours)	96,4	
Périscolaire soir (contrat 1 jour)	22,7	
Périscolaire soir (contrat 2 jours)	44,3	
Périscolaire soir (contrat 3 jours)	65,3	
Périscolaire journée (contrat 1 jour)	47,8	
Périscolaire journée (contrat 2 jours)	93,3	
Périscolaire journée (contrat 3 jours)	137,5	
Péri midi et Merc matin+repas (contrat 2 jours)	62,8	
Péri midi et Merc matin+repas (contrat 3 jours)	93,6	
Péri midi et Merc matin+repas (contrat 4 jours)	123,1	
Périsco et mercredis journée (contrat 2 jours)	92,1	
Périsco et mercredis journée (contrat 3 jours)	136,0	
Périsco et mercredis journée (contrat 4 jours)	178,0	
Mercredi journée 08h00 - 18h30	46,7	15,1
Mercredi matin + repas 08h00 - 14h00	28,9	10,0
Semaine (périsco + mercredi)	202,7	
Vacances (1 journée)		15,1
Vacances (3 journées)		43,4
Vacances (4 journées)		56,7
Vacances (5 journées)		67,9
Tarif annuel complet (hors été)	226,6	

Tarif 5 < 500

	Formule annualisée	A l'unité
	102,6	8,9
	69,5	6,0
	146,3	12,6
	26,6	
	52,1	
	76,7	
	18,1	
	35,3	
	52,0	
	38,0	
	74,2	
	109,4	
	49,9	
	74,5	
	97,9	
	73,2	
	108,2	
	141,6	
	37,2	12,0
	23,0	7,9
	161,3	
		12,0
		34,5
		45,1
		54,0
	180,2	

La formule annualisée est un forfait payé mensuellement. Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime. Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire).

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF, basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit. Baisse de 10% pour le 3ème enfant inscrit. Majoration de 30% pour les non résidents de la Commune de Plobsheim.

Tout dépassement des horaires d'arrivée et de sortie seront facturés 7,5€.
En cas de sortie ou projet spécifique: supplément de 5,2€ l'unité.

Les forfaits Vacances (3 et 4 journées) sont uniquement possibles lors de semaines incomplètes (ex: jour férié).

Le tarif annuel complet (hors été) comprend un accès à toutes les périodes d'ouverture en dehors des vacances d'été. Ce forfait est payé mensuellement (base d'une année scolaire). Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime.